



**Convention de location d'ateliers saisonniers
entre l'Association Vouvant Village de Peintres, d'une part
et les artistes occupant et animant les ateliers du village, d'autre part**

PREAMBULE



Vous avez fait le choix de venir pratiquer et exposer votre art dans un atelier de Vouvant et nous sommes heureux de vous accueillir dans ce lieu de vie et de vous compter parmi les artistes de notre association. La convention que nous vous proposons a pour objet d'assurer et d'assumer ensemble les labels qui font l'autorité, la notoriété et la crédibilité de Vouvant:

- ***Un des Plus Beaux Villages de France***
- ***Une Petite Cité de Caractère des Pays de la Loire***
- ***Un Village de Peintres.***

Les visiteurs, de plus en plus nombreux, nous font l'honneur d'y venir spécialement, et parfois de loin. Aussi, nous nous devons de tout mettre en oeuvre pour bien les accueillir, de façon ponctuelle, au quotidien. Il serait dommage, par exemple, que le visiteur trouve clos les ateliers aux heures et jours annoncés ouverts! Il en va de notre crédibilité collective. C'est pourquoi la présente convention engage et l'association et les artistes qui la signent.

CONVENTION

= Il est convenu que l'association « Vouvant Village de Peintres » offre aux artistes:

- la notoriété du village et de son activité culturelle
- une communication publicitaire et journalistique
- un fléchage et un plan-guide pour les visiteurs
- une assistance pour créer un lien humain et logistique
- une assurance d'être vus et reconnus dans leur art.

= En échange de quoi l'artiste s'engage à son tour:

- à assurer une présence régulière
- à respecter les heures et jours d'ouverture annoncés sur tous les documents publiés (un jour de repos hebdomadaire étant convenu ensemble à l'avance)
- à fournir obligatoirement son numéro Siret, affirmant son statut d'artiste
- à apporter un soin artistique à l'aménagement et à l'accueil des lieux qui lui sont confiés
- à s'assurer en responsabilité civile auprès d'une compagnie agréée
- à verser des arrhes, représentant 50% du montant de la location, à la réservation de l'atelier, le solde étant réglé à l'arrivée. ***La réservation sera validée à la réception des arrhes; en cas de désistement, celles-ci resteront acquises à l'association.***

Nom:

Prénom:

Siret n°:

Téléphone:

@ :

site Web:

Atelier loué:

dates:

Montant du loyer:

Arrhes à verser avant le

Date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé »



**Association « Vouvant village de peintres »
Mairie- Place de l'Eglise - 85120 VOUVANT
Tel. 02 51 00 85 89 et 06 82 17 17 24**

**courriel: vouvant.villagedepeintres@orange.fr
www.vouvantvillagedepeintres.com
www.vendee-vouvant.com**

